

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2022

<p>DATE DE CONVOCATION :</p> <p>25/11/2022</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE :</p> <p>02/12/2022</p>
<p>NOMBRE DE MEMBRES :</p> <p>- Inscrits : 18 - Présents : 15 - Absents : 3 - Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0</p>
<p><u>OBJET :</u></p> <p>Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques</p> <p>-----</p> <p>Avenant n°1</p>

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 1^{er} décembre à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : 15 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 3 membres.

Monsieur Daniel CARON a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que la Fédération a passé en 2017 une convention de mandat avec la société Freshmile Service pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Suite au renouvellement de l'accord cadre à bons de commande passé avec la Société Demousselle, dans lequel s'inscrit cette prestation, il convient de prolonger par avenant le mandat donné à Freshmile Service.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve la prolongation du mandat donné à Freshmile ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat pour cette prolongation et à mener toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,

Franck BEAUVARLET

